

Division Commerce Extérieur
12, rue Henri ROL-TANGUY
TSA 30003
93 555 MONTREUIL SOUS BOIS CEDEX

Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2008,

Dossier suivi par : Virginie BOUVARD / Rathana Ching

Tél: 01 73.30.30.80 /30.86 Virginie.bouvard@office-elevage.fr

## NOTE AUX OPERATEURS n° 16 / 2008

THEME: Certificat d'importation dans le secteur de la viande bovine

Objet : Mesures dérogatoires exceptionnelles Viande bovine

- Règlement (CE) n° 529/2007 portant ouverture d'un contingent tarifaire pour la viande bovine congelée portant sur les codes NC 0202 et 0206 29 91 pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008,
- Règlement (CE) n° 545/2007 portant ouverture d'un contingent tarifaire pour la viande bovine congelée en vue de la transformation pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008,

Considérant les difficultés d'exécution que rencontrent les opérateurs dans la mise en œuvre des règlements (CE) n° 529/2007 et 545/2007 au regard des conditions d'importation des viandes en provenance du Brésil et/ou de l'Argentine au cours du premier trimestre 2008, la Commission européenne a décidé de prendre des mesures dérogatoires.

Ainsi il est possible, dans certaines conditions, de libérer les cautions mises en place dans le cadre de ces règlements bien que les obligations afférentes n'aient pas été exécutées.

A la demande des opérateurs, les garanties relatives aux règlements (CE) n° 529/2007 et 545/2007 sont libérées si :

- le demandeur a obtenu une attribution de droit (droit réduit ou nul) dans le cadre de ces règlements et,
- l'attribution a été exécutée partiellement ou non au 1er juillet 2008.

Dans ces conditions, la garantie peut être libérée proportionnellement aux quantités non exécutées.

Ce règlement entre en vigueur à compter du 24 août 2008.

Pour le Directeur et par délégation

Virginie BOUVARD

Co responsable Division Commerce Extérieur

Cette note a pour objet d'informer les opérateurs. En cas de litige, seule fait foi la réglementation communautaire en vigueur.